



Fiche 3

## Que faire face au refus sur le terrain ?

### Situations poseurs

Enedis ou l'Entreprise de Pose mandatée est en droit d'accéder au compteur, même situé dans les parties privatives d'une propriété ou copropriété, dans la mesure où il s'agit de l'une de ses missions légales.

**Dans le cas où le propriétaire ou syndic de copropriété a expressément manifesté son désaccord à l'installation du ou des compteurs, et que ce compteur est situé sur une propriété privée :**

- Le technicien peut tout de même entrer dans la propriété et procéder au remplacement du compteur si **l'accès la propriété privée est réputé se faire librement** (absence de portail ou de muret, simple ouverture d'un portail/d'une porte non fermée à clé, accès accordé par un résident ...)
- Le technicien ne peut accéder au compteur, sous peine de constituer une **violation de domicile**, si **l'accès à la propriété est restreint par une barrière physique ou morale** (muret, porte fermée à clé, panneau « propriété privée, ...).

### Situations sans présence physique du client

Situations pouvant être rencontrées	Conduite à tenir
Absence de portail ou de muret autour de la propriété et absence de panneau interdisant l'entrée (propriété privée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès à la propriété est réputé se faire librement</li> <li>• Remplacer les compteurs normalement</li> </ul>
Simple ouverture d'un portail (non fermé à clé) pour accéder au compteur et absence de panneau interdisant l'entrée (propriété privée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès à la propriété est réputé se faire librement</li> <li>• Remplacer les compteurs normalement</li> </ul>
Affiche à l'entrée de l'immeuble/de la maison refusant Linky (STOP Linky) et absence de panneau interdisant l'entrée (propriété privée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas tenir compte de l'affiche</li> <li>• Remplacer les compteurs normalement</li> </ul>
Porte ou portail fermé mais le technicien dispose d'une clé vigik, d'un double de clé ou du digicode	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer les compteurs normalement</li> </ul>
Cadenas/affiches sur le compteur ou le coffret ou la gaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas tenir compte des affiches</li> <li>• Casser le cadenas si besoin</li> <li>• Remplacer les compteurs</li> </ul>
Accès aux compteurs / à la copropriété impossible du fait d'un obstacle (portail fermé à clé, grille fermée à clé, muret...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenter d'obtenir que le client ou un autre habitant du logement/de la copropriété vous ouvre (rechercher une sonnette, toquer à la porte)</li> <li>• Si impossible, faire 1/2 tour</li> <li>• Compteur à considérer comme inaccessible. Prise de rdv nécessaire</li> </ul>
Affiche ou panneau à l'entrée interdisant l'accès au motif de la violation de domicile / propriété privée <i>Attention : L'indication doit être portée sur un écriteau qui paraît pérenne. Une simple feuille pouvant être arrachée ne constituerait pas une barrière à l'entrée</i>	<p><b>Dans le cas d'un ensemble collectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenter d'obtenir que le client ou un autre habitant du logement/de la copropriété vous autorise à rentrer</li> <li>• Si impossible, faire 1/2 tour</li> <li>• Compteur à considérer comme inaccessible. Prise de rdv nécessaire.</li> </ul> <p><b>Dans le cas d'une propriété individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer le compteur</li> </ul>